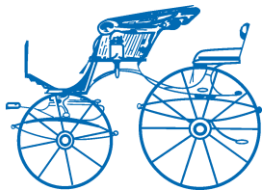


LET

Laboratoire
d'Economie
des Transports



Débat public « Anneau des sciences »

Les différents modes de financement des infrastructures, leurs avantages et inconvénients

Alain BONNAFOUS

Laboratoire d'Economie des Transports

17 décembre 2012

Trois options pour un ouvrage

- **La Maîtrise d'Œuvre Publique (MOP) ou parapublique (SEM ou EPIC)**

Trois options pour un ouvrage

- **La Maîtrise d'Œuvre Publique (MOP) ou parapublique (SEM ou EPIC)**
- **Les Délégations de Service Public (ailleurs appelées concessions)**
 - La mission de service public est déléguée au partenaire privé
 - Une part substantielle des ressources vient de l'utilisateur
 - Les DSP sont régies par la loi Sapin de 1993.
 - Le cas pur est celui des autoroutes (loi de 2001 interdit l'adossement)

Trois options pour un ouvrage

- **La Maîtrise d'Œuvre Publique (MOP) ou parapublique (SEM ou EPIC)**
- **Les Délégations de Service Public (ailleurs appelées concessions)**
 - La mission de service public est déléguée au partenaire privé
 - Une part substantielle des ressources vient de l'utilisateur
 - Les DSP sont régies par la loi Sapin de 1993.
 - Le cas pur est celui des autoroutes (loi de 2001 interdit l'adossement)
- **Les contrats de partenariat**
 - Le contrat de partenariat à la française (créé en 2004) bien après la Private Finance Initiative (1992).
 - Le partenaire privé est tenu de fournir un ouvrage dans la durée, qui vérifie certains critères... (hôpitaux, écoles, prisons).
 - L'utilisateur ne contribue pas à l'équilibre économique.

COMPARAISON FINANCIERE

SOUS L 'HYPOTHESE D'UNE EGALE EFFICACITE DES OPERATEURS PRIVES OU PUBLICS

AUTOFINANCEMENT ET SUBVENTIONS

Coût de l'emprunt	Prime de risque	Fonds propres
~ 4 %	~ 4 %	~ 2 %

Pour un EPIC

Zone avec subvention
si rentabilité < 8 %

Zone sans subvention
si rentabilité > 8 %

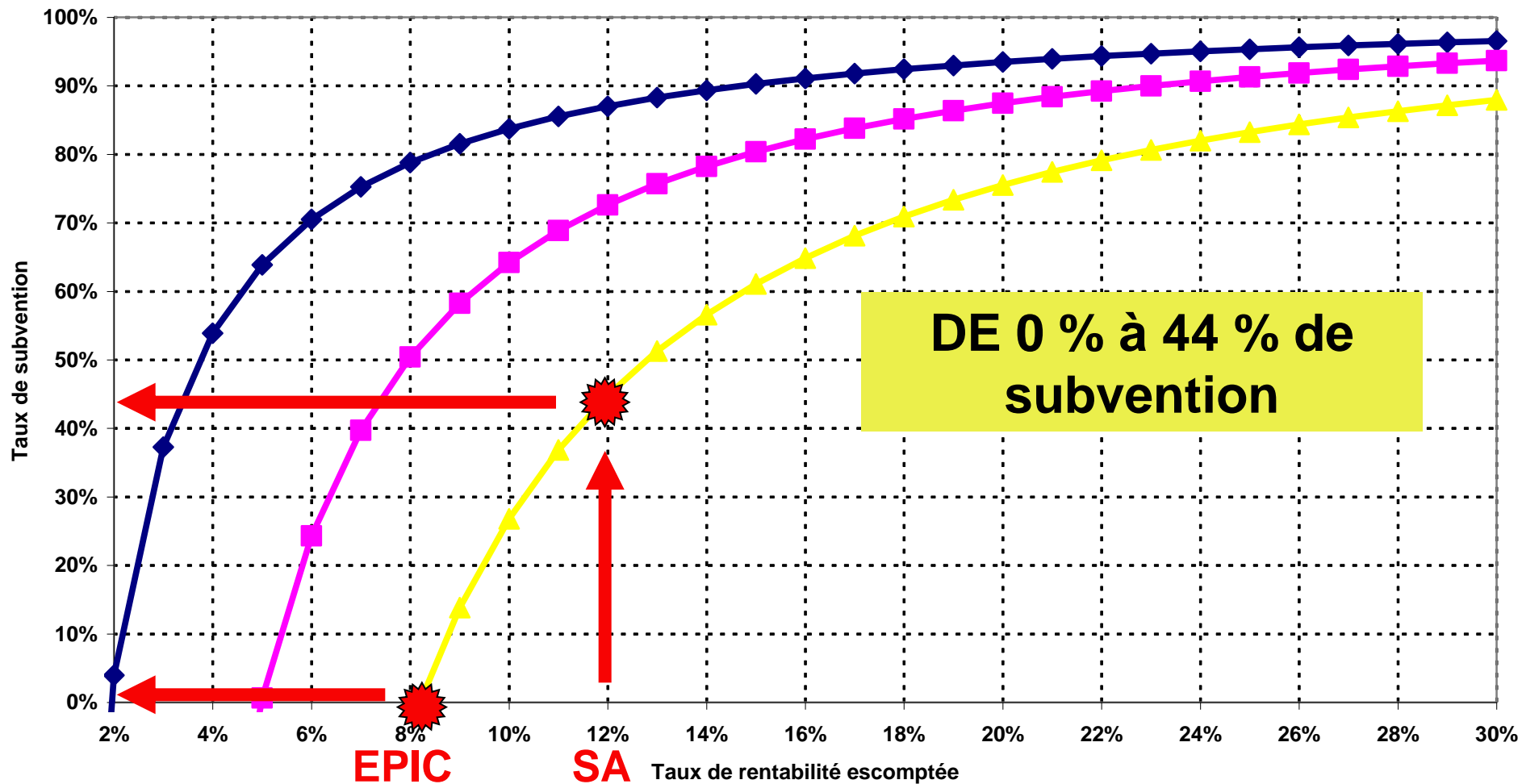
Pour une SA

Zone avec subvention
si rentabilité < 10 %

Zone sans subvention (> 10%)

Taux de subvention fonction de la rentabilité visée

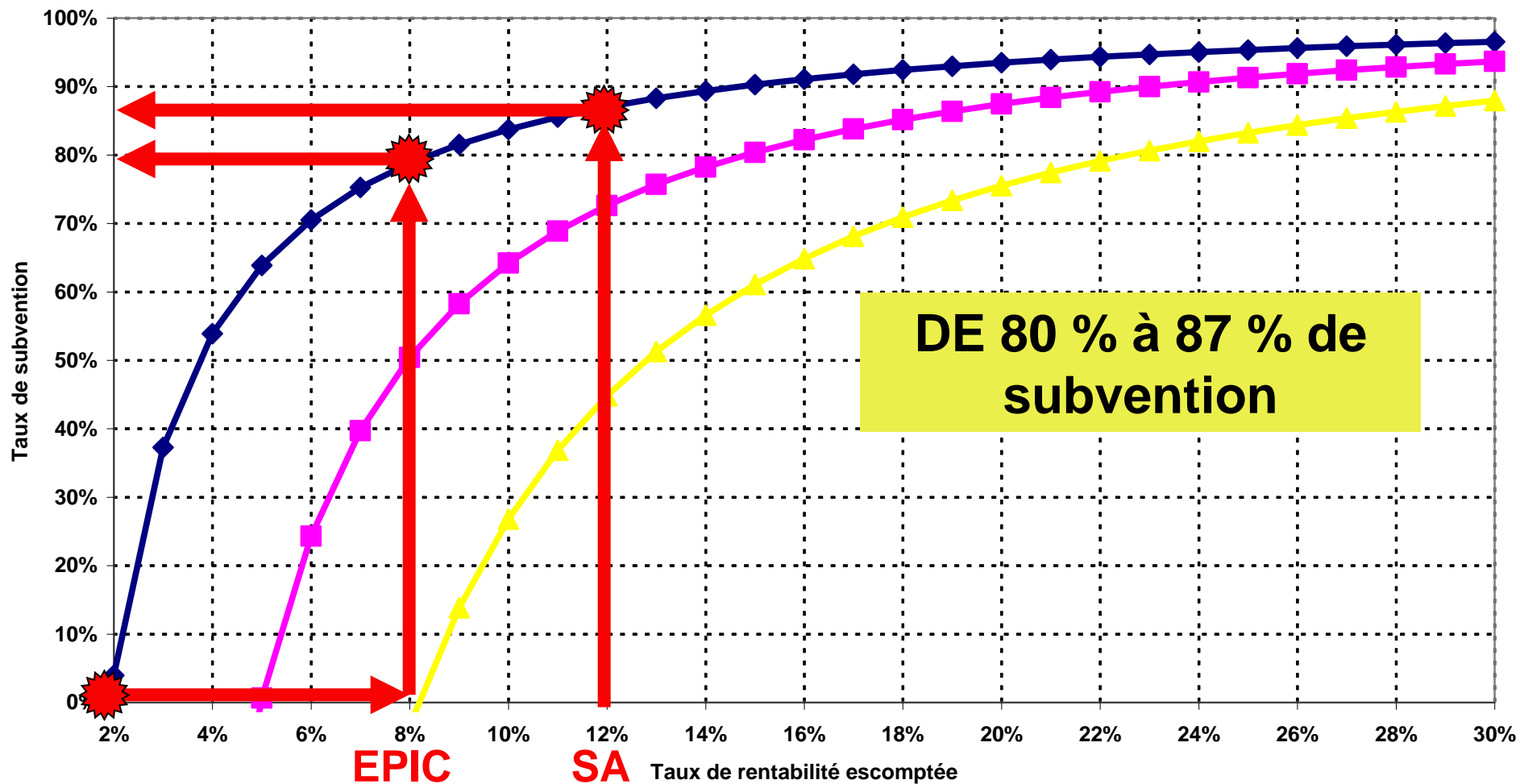
Cas d'un projet de bonne rentabilité financière (8 %)



◆ R faible : $a=2,0 - b=0,0$
■ R moyenne : $a=3,3 - b=0,11$
▲ R forte : $a=6,0 - b=0,3$

Taux de subvention fonction de la rentabilité visée

Cas d'un projet de faible rentabilité financière (2 %)



◆ R faible : $a=2,0 - b=0,0$
■ R moyenne : $a=3,3 - b=0,11$
▲ R forte : $a=6,0 - b=0,3$

Si les opérateurs privés et publics sont d'efficacité comparable, le surcoût du capital en cas de partenariat public-privé n'est pas compensé.

Mais lorsque la rentabilité financière est faible, le surcoût du capital en cas de partenariat public-privé est limité.

Il peut être compensé par un gain de rentabilité si l'opérateur privé est plus efficient.

Merci !